

vente 2022+

Concept « Procédure de qualification CFC et AFP »

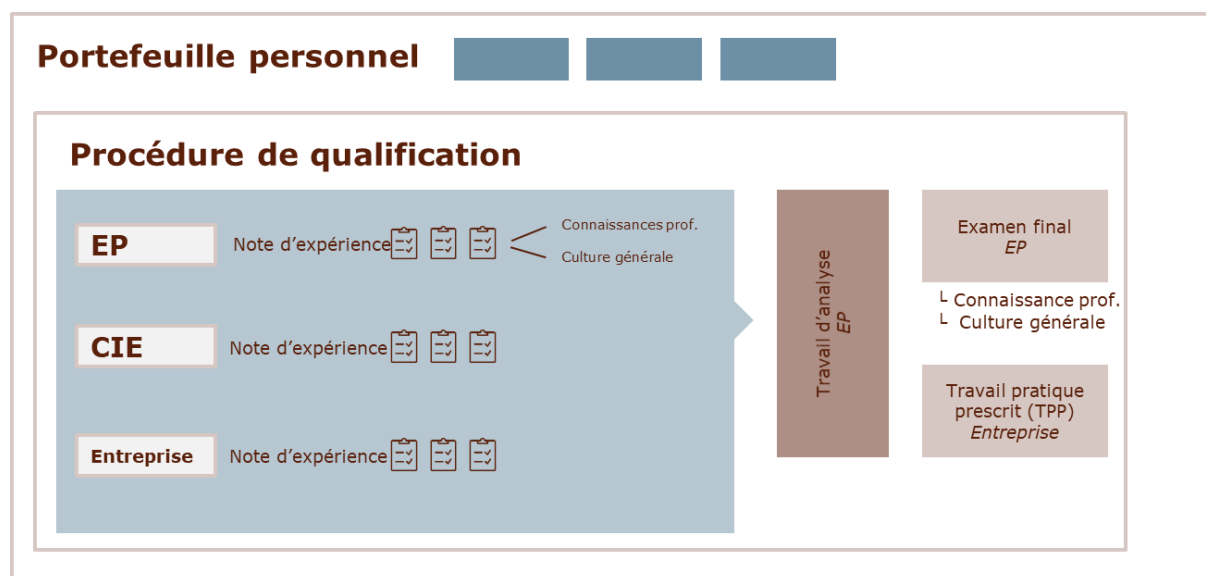
Etat : 06.01.2020

I. Situation initiale

- Le SEFRI demande de ne pas intégrer les notes d'expérience en tant que notes de position dans le calcul des prestations dans les domaines de compétence professionnelle. Toutes les notes d'expérience doivent être saisies dans un domaine de qualification séparé.
- La CDP demande l'abolition de l'évaluation finale par l'entreprise. En contrepartie, les entreprises exigent une évaluation finale par l'entreprise reflétant l'importance du lieu de formation « entreprise ».
- Les branches de formation et d'examen demandent une plus importante pondération du travail pratique puis de la concevoir comme une note éliminatoire.
- Les écoles professionnelles demandent que l'accent soit mis sur les examens scolaires.

II. Concept

Système de base (OFPI art. 18 et 20)



- Des notes d'expérience sont attribuées par les trois lieux de formation (au total 30% de la note finale avec la pondération de l'évaluation d'entreprise = 25%, EP = 50%, CIE = 25%).
- L'examen final à l'école professionnelle est subdivisé en deux parties, soit une épreuve sur les connaissances professionnelles (30% de la note finale) et une épreuve sur la culture générale (10% de la note finale). La répartition définitive dépend encore du concept de la culture générale intégrée.
- Le travail pratique prescrit (TPP) devient une note éliminatoire avec une pondération de 30% (au total) de la note finale.

- Les qualifications effectuées en dehors de la formation réglementaire sont intégrées dans la note finale avec la pondération suivante : TPP = 45%, examen final des connaissances professionnelles à l'école professionnelle (45% de la note finale) et examen de culture générale (10% de la note finale).
- Des contrôles de compétences supplémentaires (p.ex. certificats linguistiques, séjours à l'étranger, distinctions, cours informatique, certificats spécifiques à la branche) sont consignés dans un portefeuille personnel.

Vue d'ensemble TPP entreprise (CFC : 90 minutes) (OFPI art. 17)

- Le TPP est axé sur les domaines de compétence professionnelle A-C ainsi que sur les domaines spécifiques E, resp. F (le dom. CP D est considéré dans les notes d'expérience entreprise).
- Le TPP a un caractère d'assessment et regroupe les épreuves suivantes :

Position	Domaine CP	Pondération
Situation 1 : Relation clients	A + C	33.3 %
Situation 2 : Gestion & présentation	B	33.3 %
Situation 3 : Domaine spécifique	E ou F	33.3 %

Vue d'ensemble de l'examen final à l'école professionnelle (CFC : 120 minutes) (OFPI art. 17)

- L'examen final à l'école professionnelle tient compte des domaines de compétence professionnelle A-D.
- L'examen final a un caractère d'assessment et regroupe les épreuves suivantes :

Point d'appréciation	Dom. CP	Forme d'examen et durée		Pondération
		<i>écrit</i>	<i>oral</i>	
1	A + C	Simulation d'action 20 minutes	Analyse d'entretien 20 minutes Jeu de rôle 20 minutes	50 %
2	B	Simulation d'action 20 minutes	Situation critique 10 minutes	25 %
3	D	Simulation d'action 20 minutes	Situation critique 10 minutes	25 %

Diverses actions sont simulées à l'aide d'outils et de moyens auxiliaires dans un cadre « protégé ». Elles seront exécutées selon des indications et des conditions-cadres données, telles que :

- la langue à utiliser (langue étrangère)
- les moyens auxiliaires mis à disposition et les critères d'évaluation

Vue d'ensemble TPP entreprise (APF : 60 minutes) (OFPi art. 17)

- Le TPP est axé sur les domaines de compétence professionnelle A-C ainsi que sur les domaines spécifiques E, resp. F (le dom. CP D est considéré dans les notes d'expérience entreprise).
- Le TPP a un caractère d'assessment et regroupe les épreuves suivantes :

Point d'appréciation	Domaine CP	Pondération
Situation 1 : Relation client	A + C	60 %
Situation 2 : Gestion & présentation	B	40 %

Vue d'ensemble de l'examen final à l'école professionnelle (AFP : 120 minutes) (OFPi art 17)

- L'examen final à l'école professionnelle tient compte des domaines de compétence professionnelle A-D.
- L'examen final a un caractère d'assessment et regroupe les épreuves suivantes :

Point d'appréciation	Dom. CP	Forme d'examen et durée		Pondération
		<i>écrit</i>	<i>oral</i>	
1	A + C	Simulation d'action 20 minutes	Analyse d'entretien 20 minutes Jeu de rôle 20 minutes	50 %
2	B	Simulation d'action 20 minutes	Situation critique 10 minutes	25 %
3	D	Simulation d'action 20 minutes	Situation critique 10 minutes	25 %

Diverses actions sont simulées à l'aide d'outils et de moyens auxiliaires dans un cadre « protégé ». Elles seront exécutées selon des indications et des conditions-cadres données, telles que :

- la langue à utiliser (langue étrangère)
- les moyens auxiliaires mis à disposition et les critères d'évaluation

III. Réflexions relatives aux dispositions d'exécution

- Exigences minimales pour le domaine de compétence professionnelle F (gérer des magasins en ligne) : Les apprenants disposent d'un compte ainsi que de l'infrastructure informatique nécessaire, lesquels mis à disposition par les entreprises dans le cadre des exigences minimales requises pour effectuer la PQual dans un commerce stationnaire. L'intégralité du TPP a ainsi lieu dans le commerce stationnaire.

IV. Les changements par rapport à la procédure de qualification actuelle

CFC

Partie d'examen	Aujourd'hui	2022+
Examen pratique	90 minutes	90 minutes
Total épreuves écrites scolaires	270 minutes	60 minutes
Total épreuves orales scolaires	35-45 minutes	60 minutes

Planification AFP

Partie d'examen	Aujourd'hui	2022+
Examen pratique	60 minutes	60 minutes
Total épreuves écrites scolaires	150 minutes	60 minutes
Total épreuves orales scolaires	20 minutes	60 minutes

V. Comparaison avec le cadre de référence du SEFRI pour la conception de procédures de qualification avec examen final

Principes et recommandations choisis :

- ✓ La PQual examine des compétences opérationnelles (recommandation 2).
- ✓ Coordination entre les lieux de formation (recommandation 6)
Les contenus des différents éléments de la PQual sont harmonisés entre les trois lieux de formation afin d'éviter les doublons.
- ✓ Domaine de qualification « travail pratique » (recommandation 9)
Un TPP est effectué sur le lieu de formation.
- ✓ Domaine de qualification « connaissances professionnelles » (recommandation 10)
La durée de l'examen écrit est moins longue que la durée recommandée d'une heure par année de formation (let. a)
Un entretien professionnel n'a pas lieu dans le cadre du TPP, c'est pourquoi on ne peut éviter l'examen oral dans le domaine des connaissances professionnelles.
- ✓ Note d'expérience (recommandation 11)
Les CIE sont de 4-6-4 jours (CFC) et de 4-6 jours (AFP). Leur durée est ainsi supérieure à 3 jours, c'est pourquoi on pourra comptabiliser des notes d'expérience CIE (1 let. b).
- ✓ Pondération des points d'appréciation (recommandation 12)
Chaque point d'appréciation des domaines de qualification représente au moins 10% de la note globale.
- ✓ Conditions de réussite (recommandation 13)
La note du TPP constitue une note éliminatoire et la note globale doit être au moins de 4.0.

VI. Etapes du processus

22.04.2015	Séance coordinateurs des groupes de branches
18.01.2019	Séance équipe centrale
28.02.2019	Séance GT PQual
17.04.2019	Séance équipe centrale
13.05.2019	Séance groupe d'accompagnement cantons
06.06.2019	Séance équipe centrale
12.06.2019	Journée FCS 2019
10.07.2019	Séance commission F&Q commerce de détail
16.07.2019	Séance GT PQual
29.08.2019	Séance groupe d'accompagnement cantons
17.10.2019	Séance équipe centrale
13.11.2019	Séance commission F&Q commerce de détail
13.11.2019	Séance groupe d'accompagnement cantons
10.12.2019	Séance équipe centrale